



Montreuil, 17 mars 2009

Compte rendu réalisé par ALAIN DRIEU à partir des notes d'ALAIN BIZET

Présents :

Mijo ISABEY
Aimé RELAVE

Alain BIZET
Alain DRIEU

Robert SCUTTENAIRE

Excusée :

Sylvie DURAND

Compte rendu CA ARRCO du mardi 10 mars 2009
--

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2008

Mijo ISABEY : page 7, j'avais demandé que les services puissent fournir une note technique sur les conséquences du chômage partiel sur les droits à retraites. Y compris les conséquences sur notre régime.

M MARETTE (directeur ARRCO AGIRC):

On va faire une note rapide et on vous la communiquera.

2. Rapport de la commission de coordination de l'action sociale

Le vice-président CIANELLI (Medef) de la commission

Le bureau a fait siennes les propositions de la commission.

Aimé RELAVE : notre groupe souhaite s'abstenir sur cette opération, car nous avons cru comprendre qu'il y avait changement de statut puisqu'il y a retour à établissement lucratif et quant au tarif préférentiel on n'en connaît pas le montant et le nombre de places à disposition est limité par rapport aux besoins

Cfdt : accord sur l'opération,

Cftc : nous proposons que les institutions vérifient l'utilisation des fonds régulièrement

FO : que signifie le mot pilotage dans ce cadre

Bernard DEVY :

se sont les IRC qui piloteront.

Aimé RELAVE :

la recherche qui doit être faite ne doit pas dépasser une certaine limite, et remettre en cause l'autonomie des institutions en matière sociale qui est le seul point où les institutions ont une marge de manœuvre.

3. Rapport de la commission informatique

M DEROUSSEN (CFTC)

Présentation du rapport de la commission

Cfdt :

les déclarations nominatives bien entendu nous y sommes favorables, toutefois pour notre régime, il a des éléments qui nous interroge, la construction en brique... les déclarations mensuelles viennent impacter l'usine retraite, le surcout - l'augmentation des délais.

Medef :

il a eu une discussion au GIP MDS, le calendrier est prévu pour la fin du premier semestre, mais aussi sur les coûts qui fait quoi et qui finance quoi.

M MARETTE :

la DSN, la difficulté de ce projet est le bilan coût-avantage qui n'est pas si évident, le CTIP s'est aussi montré très intéressé, on ne peut pas considérer que ce projet se mette en œuvre sans le pôle retraite. Il y a deux éléments la fabrication en brique, le coût et les règles de répartition et en interne combien cela coutera pour recevoir l'information et la transmettre aux intéressés.

Adopté à l'unanimité

4. Rapport de la commission financière

Bernard DEVY :

présente le rapport. Il fait remarquer notamment :

- que le fond de régulation sera entièrement consommé en 2009 et nécessitera pour le 1^{er} trimestre 2010 de prélever dans les réserves 128.3 M€.

- les fonds ISR ont une performance supérieure à l'indice et à la performance moyenne des fonds spécialisés actions

- la règle actuelle de provisionnement conduit à des provisions pour dépréciations plusieurs fois supérieures à la moins-value globale des portefeuilles.

- les institutions sont exposées à hauteur de 20,1 M€ pour les titres LHEMAN et à hauteur de 34,9M€ pour les fonds MADOFF

Alain Drieu :

On peut remarquer la gestion prudentielle de la Fédération, puisque les fonds qui représentés le plus de risques ont été mis sous surveillance ou écartés des placements. Mais en même temps on voit que des institutions ont été touchées par des expositions

aux titres LHEMAN et surtout aux fonds MADOFF, notamment la SICAV de droit luxembourgeois LUXALPHA pour 27,5 M€. N'y a-t-il pas à réfléchir soit à modifier le règlement financier ou à préciser le cahier des charges pour aider les institutions à faire en sorte que ce genre de situations ne se reproduisent plus.

M GOUBEAULT

sur la question du retraitement des comptes, aura-t-on une réponse du CNC avant ou après l'arrêté des comptes ? Ce qui modifierait la présentation.

5. Information sur les demandes d'autorisation d'investissement ou de cession - situation FIAA - point sur les résidences vacances

M MARETTE : examen du bureau d'une demande APRIONIS de la vente d'un immeuble, le bureau a donné un avis favorable, 4 résidences de vacances ont été vendues depuis le 27/11/2008.

6. Information sur les groupes et les institutions

M MARETTE : liste des groupes au 1 janvier 2009.
18 groupes métropolitains, 4 groupes d'outre mer, 20 IRC AGIRC et 29 ARRCO (dont 5 d'outre mer)

7. Statistiques CIN

Les entrées de dossiers en liquidations pour janvier/février sont en diminution de 142783 à 125759 (-11,9%) par rapport à 2008 et les sorties idem de 166784 à 134545 (-19,3%), le stock baisse de 207818 à 172119 (-17,2%) et le délai de liquidation atteint 38 jours

8. Communication au président :

- Paramètres techniques du régime au 1 avril 2009

Bernard DEVY : la négociation AGIRC - ARRCO modifie certains modes de fonctionnement, et je vous propose que l'on renvoi, si le 12 les partenaires sociaux n'arrivaient pas à trouver un accord, à la réunion de la commission paritaire du 17 mars (dernier délai) pour fixer les paramètres techniques.

M VILLARD (directeur financier)

La valeur du point implique d'avoir connaissance des prévisions d'inflation, pour 2009 aujourd'hui la révision amène à 0,4%. Si on prend en compte les nouvelles données gouvernementales cela porterait la revalorisation du point à 1,30% au premier avril. Le rendement ARCCO 6,62% en 2009 (6,65% en 2008). AGIRC 6,73% en 2009 (6,76% en 2008).

Robert SCUTTENAIRE

Il faut prendre une décision puisque c'est le CA qui décide de la valeur du point.

Par contre il faut quand même bien noter qu'il ne s'agit que de prévisions. Il y a un vrai mécontentement d'ailleurs il ya quelques

motions (Cgt) sur le bureau (environ 600) d'autres vont encore arriver.

Bernard DEVY : effectivement il nous faut renvoyer à la négociation AGIRC ARRCO

M MARETTE :
• *Situation des entreprises en difficulté (projet de convention)*
il y a 2 sujets, autoriser les institutions à donner quelques facilités aux IRC de manière à aider les entreprises en difficulté, ce que vous avez fait

M DEVILDER : les éléments statistiques, on commence à voir les réelles difficultés au 4ème trimestre 2008, augmentation dans l'automobile,

M MARETTE : il faut prendre une décision sur le prolongement des mesures ou pas

Robert SCUTTENAIRE :
Nous ne sommes pas contre la continuité, mais nous voulons nous assurer que les cotisations prélevées sur les salaires soient bien versées.

Medef : l'automobile est bien sûr très touchée IRP auto,

Accord unanime sur la reconduction, jusqu'au prochain conseil

M MARETTE : le second point, le cabinet ministériel a travaillé sur la coordination des démarches pour les entreprises en difficultés. L'ACCOS pilier du dispositif, question : quand il n'y a plus crise comment on arrête le dispositif ?

Bien entendu dans le contexte actuel, un refus du conseil aurait sûrement des retombés politiques importantes.

Medef : il est important de resituer le contexte, l'ACCOS, il ne faudrait pas que le texte évolue..... Pourquoi le seuil de 50 salariés

Robert SCUTTENAIRE :
Nous sommes couverts pour aider les entreprises jusqu'en juin, il est prévu un examen sans contrôle, chaque IRC Sur le plan politique il ne faut pas que cela devienne la règle.

Nous sommes bien d'accord pour conserver notre mode d'aide sans pour cela se mettre dans une convention.

Medef : je ne vois pas la valeur ajoutée d'une telle convention. Mais je trouverai très dommageable que l'on ne signe pas cette convention.

Cfdt : s'il y a un travail effectué en commun avec effet d'annonce on comprend, mais on se pose des questions sur le socle commun, ce n'est pas aux salariés dans les entreprises de subvenir aux banques, il faut que les cotisations des salariés soient versées.

Fo : les partenaires de l'opération on peut comprendre que le ministère sollicite l'ACCOS, mais il ne faut pas que demain on n'exonère définitivement des entreprises. Pour l'emploi, on avait dit que nous voulions faire du cas par cas suivant les entreprises. Attention il peut y avoir des entreprises qui n'ont pas de difficulté et qui pourraient profiter du dispositif.

Si réellement nous n'avons pas le choix, il faut border.

Medef : il faut rajouter l'engagement d'un retour, durée de 6 mois et pas 1 an.

Bernard DEVY : propose de donner délégation à la présidence en fonction des remarques effectuées.

Robert SCUTTENAIRE :

On peut quand même être informé avant toute signature.

Mijo ISABEY : y a t-il un délai avant signature. La date de la commission paritaire peut-elle servir ?

Fo : les modalités d'applications si les ASSEDIC et autres peuvent s'identifier localement, pour nos IRC c'est totalement différent.

Bernard DEVY : nous ne piétineront pas le conseil d'administration. La décision finale sera prise à la commission paritaire du 17.

- *Rapport de l'IGAS*

Bernard DEVY : on a fait une synthèse, puisqu'il y a des sujets qui touchent la gouvernance,

M MARETTE : ce contrôle c'est déroulé sur 6 mois, entretien, contrôle du GIE AGIRC-ARRCO, il y a eu contrôle du groupe MORNAY.

Pas de disfonctionnement grave, la fonction de contrôle s'appuie sur des recommandations déjà solides. Il y a 27 recommandations J'ai demandé PRO BTP et REUNICA de mettre 2 personnes, un DRH et 1 personne du contrôle interne.

La recommandation N°3, séparé les IRC des groupes..... D'où le lien avec la gouvernance des groupes .trop de direction au GIE...

Bien entendu en juin un plan d'action vous sera soumis.